

Enjeux de l'épreuve écrite

La maîtrise de la langue et de l'expression

	Attendus de la prestation écrite, d'après la note de service du 23-7-2020	Capacités ou qualités manifestées
Pour l'ensemble des exercices	Maîtrise de la langue et de l'expression	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité à se faire comprendre : intelligibilité du propos - Capacité à assurer la cohérence et la progression du propos - Capacité à s'exprimer dans une langue syntaxiquement correcte, à utiliser un vocabulaire précis et pertinent, à orthographier un écrit

N.B : la première personne du singulier est recevable dans l'ensemble des exercices (à l'exception de la contraction).

Ce que cela implique pour la formation des élèves : un accompagnement des élèves ciblé en fonction de leurs besoins

- avoir une appréhension globale de la maîtrise de la langue : on ne surévalue pas la dimension orthographique, au détriment des autres dimensions de la langue (syntaxe, lexique, ponctuation)
- cibler explicitement et prioriser les points à travailler ; les différencier selon les besoins de chacun
- joindre à l'étude des catégories grammaticales leur réinvestissement dans de courtes productions orales et écrites
- systématiser la production d'écrits variés, même très courts, à chaque séance, en ménageant des retours réguliers sur la langue et l'expression (non nécessairement noté)
- conduire les élèves à réviser leurs écrits